

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 3453-2024-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3453-2024-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 6 mai 2024, le projet de règlement 3453-2024-1 modifiant le Règlement 3419-2023 relatif à l'amélioration de l'offre en logement abordable, social ou familial concernant l'indexation annuelle des loyers mensuels de logements abordables.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

| Article | Objet | Zones existantes concernées |
|----------------|--|------------------------------------|
| 1 a) | Retirer le tableau II indiquant les prix mensuels maximums des logements abordables selon le nombre de chambres pour 2023 et plutôt référer aux montants prévus au règlement concernant le programme de revitalisation visant à accroître l'offre en logement abordable, social et familial dans le périmètre urbain n° 3422-2023; | Toutes les zones du territoire |
| 1 b) | Retirer la méthode de calcul d'indexation des prix mensuels maximums des logements abordables déjà prévue au règlement concernant le programme de revitalisation visant à accroître l'offre en logement abordable, social et familial dans le périmètre urbain n° 3422-2023. | Toutes les zones du territoire |

Ce projet de règlement concerne toutes les zones du territoire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 28 mai 2024 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contigües, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 7 mai 2024


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière